

Un bilan carbone pour diminuer son impact sur le climat

L'AU[dat] émet 61 tonnes de CO₂ et pourrait agir sur 56 % de ses émissions

Un bilan carbone consiste à estimer l'impact sur le climat, des activités, du fonctionnement et du patrimoine d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un territoire.

Il s'agit d'exprimer les flux de personnes, d'énergie, de matières premières, la fabrication et l'acheminement des produits et des biens, le traitement des déchets... en kilo ou tonne équivalent CO₂.

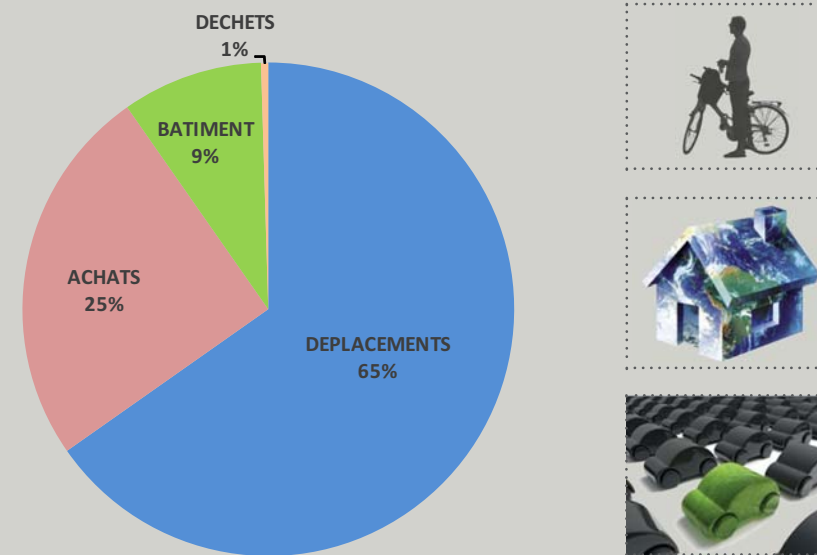
Un bilan carbone permet d'identifier les postes* les plus émetteurs pour définir les actions à mener afin de réduire les émissions de CO₂.

L'AU[dat] a réalisé en 2010 son propre bilan carbone en évaluant 61 sous-postes, regroupés en 4 postes principaux.

A travers cette démarche, l'Agence a renforcé son expertise pour mieux accompagner les territoires et les collectivités dans l'élaboration de leur Plan Climat Energie Territorial et de leur bilan carbone, qui devront être réalisés pour le 31 décembre 2012.

* Postes : activités, flux ou objets observés (déplacements, construction d'un bâtiment, consommation électrique, achats, déchets...).

Répartition des émissions de CO₂ de l'AU[dat] par poste en 2009



1 tonne équivalent CO₂, c'est :

- 1 an de chauffage au gaz pour un appartement 3 pièces
- 1 aller-retour Paris-New York en avion
- 160 aller-retour Paris-Londres en train
- 20 aller-retour Paris-Londres en avion
- 1,8 tonnes de papier (production)
- 14 000 km en Twingo en Ville
- 8 500 km en 4x4 en Ville
- 2 semaines d'émissions d'un américain
- 1 mois d'émissions d'un européen
- 1 année d'émissions d'un Indien

Un ménage français de 4 personnes émet environ 16,4 tonnes éq CO₂ / an (Source : ADEME)

Les principales pistes d'action pour réduire les émissions de CO₂ de l'AU[dat]

- Relocalisation à proximité de la gare de Toulon (< 500 m)
- Optimisation des réunions (regroupement, meilleure localisation, réunions téléphoniques, organisation co-voiturage...)
- Recours à la dématérialisation : restitution sur supports numériques et diffusion par internet des travaux
- Utilisation du papier recyclé, impressions en recto-verso, nouvelle charte graphique
- Achat de fournitures recyclables, choix de fournisseurs aux « critères carbone »
- Changement des blocs d'éclairages et adaptation des comportements sur la consommation électrique
- Installation d'une climatisation plus performante et de films anti-uv extérieurs
- Installation de l'agence dans un bâtiment énergétiquement performant

Les émissions de l'AU[dat] par postes en kg équivalent CO₂

